

[Text]

My point is that administrative reorganization can not be divorced from broader program purpose.

There is a great deal of controversy about the major recommendations in Forget; annualization proposal, the elimination of the regional extended benefits, and the elimination of fisherman's benefits. These are the three most controversial items in Forget.

If agreement cannot be reached on those three, is it possible to make changes to the UI and, if so, what are those changes we could make to the unemployment insurance program?

Prof. Pal: If agreement were not possible on those main items, then I think it would first of all be more appropriate to retain a fair amount of governmental control and overview over the Unemployment Insurance Commission. In that respect it is appropriate. If the unemployment insurance program is pursuing not just insurance in a narrow sense but labour market goals, job creation, some social benefits such as maternity and sickness, as well as income security or redistribution, then it would seem to be appropriate that the program be closely attached to government, which will set these priorities.

This is what I meant by that phrase. With respect to your other point, I think it is certainly still possible to go ahead with some housekeeping in the program, although I would think there would be limitations to it. If you really want to deal with some of the broader complexities and internal inconsistencies in the legislation and in the program, it is hard to do that; in my view at least many of those inconsistencies and contradictions arise from having welded together what are in basic terms often inconsistent or not compatible types of programs and goals. One can therefore do a bit of housekeeping and tidying; in particular, for instance, I think we could improve the appeal process. You could—

Mr. Rodriguez: How would you envisage an improved appeal process? How could we effectively improve the appeal process?

• 1000

Prof. Pal: I thought some of the proposals in the Forget report were appropriate. The notion of ombudsman, acting perhaps on behalf of claimants . . . More broadly, I think there should be better and clearer information available to claimants—insofar as it is possible within the sort of large complexities of this program—about their rights so they can more intelligently assess the likelihood of an appeal process and where they may go with it.

I must qualify this because of the inherent complexity of the program. Whatever the causes are, a large part . . . The program is very difficult for the average Canadian to understand. Even the non-average Canadian finds it very difficult to comprehend all the different aspects, rules and language because many of the terms within the legislation have their

[Translation]

Ce que je veux dire, c'est qu'on ne peut dissocier réorganisation administrative et objectif global du programme.

Il y a beaucoup de controverses sur les principales recommandations du rapport Forget; la proposition sur l'annualisation, l'élimination des bénéfices régionaux accrus et l'élimination des avantages consentis aux pêcheurs. Ce sont là les trois recommandations les plus controversées du rapport Forget.

Si l'on ne peut pas en venir à une entente sur ces trois recommandations, il est alors possible d'effectuer des modifications à l'assurance-chômage et si tel est le cas, quels sont les changements que nous pourrions apporter au régime d'assurance-chômage?

M. Pal: Si l'on ne peut pas en venir à une entente sur ces trois recommandations, alors je pense qu'en tout premier lieu, il serait indiqué que le gouvernement conserve un bon droit de contrôle et de regard sur la Commission de l'assurance-chômage. Si le programme d'assurance-chômage poursuit non seulement des objectifs d'assurance dans le sens le plus étroit du mot mais des objectifs concernant le marché du travail, des objectifs de création d'emplois, certains bénéfices sociaux comme les prestations de maternité ou de maladie et la sécurité d'emploi ou la redistribution, alors il serait tout à fait indiqué que le programme soit étroitement lié au gouvernement qui, lui, aura la responsabilité d'établir les priorités.

C'est ce que j'ai voulu dire par cette citation. Pour ce qui est de l'autre question, je pense qu'il est possible de procéder à des travaux de nettoyage dans le programme, même si je crois qu'il y a là des limites. Si l'on veut régler certaines des inconsistances internes ou des complexités de la loi et du régime, il est difficile d'y arriver. À mon avis, plusieurs de ces inconsistances et de ces contradictions viennent du fait qu'on a amalgamé ce qui est fondamentalement inconsistent et incompatible en termes de programmes et d'objectifs. On peut par conséquent faire un peu de ménage et mettre un peu d'ordre; en particulier, par exemple, je pense que l'on pourrait améliorer le processus d'appel. On pourrait . . .

M. Rodriguez: Comment pourriez-vous améliorer le processus d'appel? Pourrions-nous effectivement améliorer le processus d'appel?

Prof. Pal: Je crois que certaines des propositions du rapport Forget sont appropriées. La notion de l'ombudsman qui agirait au nom des demandeurs . . . De façon générale, je pense qu'on devrait permettre aux demandeurs de disposer d'une information meilleure et plus précise si cela est possible, compte tenu des nombreuses complexités du programme, au sujet de leurs droits afin qu'ils puissent évaluer de façon plus intelligente les probabilités du processus d'appel et afin de décider ce qu'ils doivent faire.

Je dois m'expliquer là-dessus à cause de la complexité inhérente du régime. Quelles que soient les causes, une bonne part . . . Le programme est très difficile à comprendre pour le Canadien moyen, même pour celui qui ne l'est pas, il va trouver que les différents aspects du programme sont très difficiles à comprendre, les règlements et le langage même